Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 056-215600362-20251210-CM10122514-DE

COMMUNE DE CAUDAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 28
Nombre de présents : 25
Nombre de procurations : 3
Nombre de votants : 28
Date de la convocation : 2 décembre 2025
Date de publication : 11 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq
Le dix décembre, à 18 heures 30
Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Fabrice VELY, maire.

ETAIENT PRESENTS :

Christophe ALLAIN – Pascale AUDOIN – Olivier BENGLOAN – Charlotte CARO – Laure CORDEROCH – Déborah DEFOSSEZ – Martine DI GUGLIELMO – Valérie DUPRE – Jean-Michel EVANNO – François EZANNO – Isabelle GESREL – Jérôme FALQUERO – Marie-Pierre LE CHEVILLER – Marcel LE HELLAYE – Philippe LE HEN – Vincent LE HUITOUX – Claude LE QUELLENEC – Sandrine LE ROUX – Hélène LEFORT – André LOMENECH – Jérôme ROUILLON – Laure SIMON – Jean-Yves SINQUIN – Marcel TALVAS – Fabrice VELY

ETAIENT ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

- Richard DUMONT à Claude LE QUELLENEC
- Jocelyne LE SAEC à Martine DI GUGLIELMO
- Coralie COUGOULAT à Marie-Pierre LE CHEVILLER

Madame Charlotte CARO a été désignée, à l'ouverture de la séance, secrétaire par 28 voix pour et 1 abstention.

MODIFICATION DES TARIFS DES SERVICES MUNICIPAUX 2025

Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 056-215600362-20251210-CM10122514-DE

MODIFICATION DES TARIFS DES SERVICES MUNICIPAUX 2025

Il est proposé au conseil municipal la fixation de plusieurs tarifs décrits ci-après :

- location de barrières de police métalliques à des organismes ou entreprises privés : 20 € pour un forfait de location de 10 unités pour une durée de 5 jours,

- redevance d'occupation du domaine public pour l'installation de structures provisoires de type chapiteau, manège et stationnement de véhicules de vente à emporter : 1,50 € par tranche de 20 m² de surface et par jour,

- cession de monuments funéraires après reprise des concessions : 1 000 €, 1 500 €, 2 000 € selon l'état du monument.

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
Décide, à l'unanimité :

- d'approuver les propositions tarifaires décrites ci-dessus.

Pour copie conforme,

MAIRIE DE CAUDAN

Le Maire,

Fabrice VELY